



# 2020

## Rapport d'activité



262, rue Barthélemy Thimonnier  
Parc d'activités de Sacuny  
69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80  
✉ [smagga@smagga-syseg.com](mailto:smagga@smagga-syseg.com)  
[www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

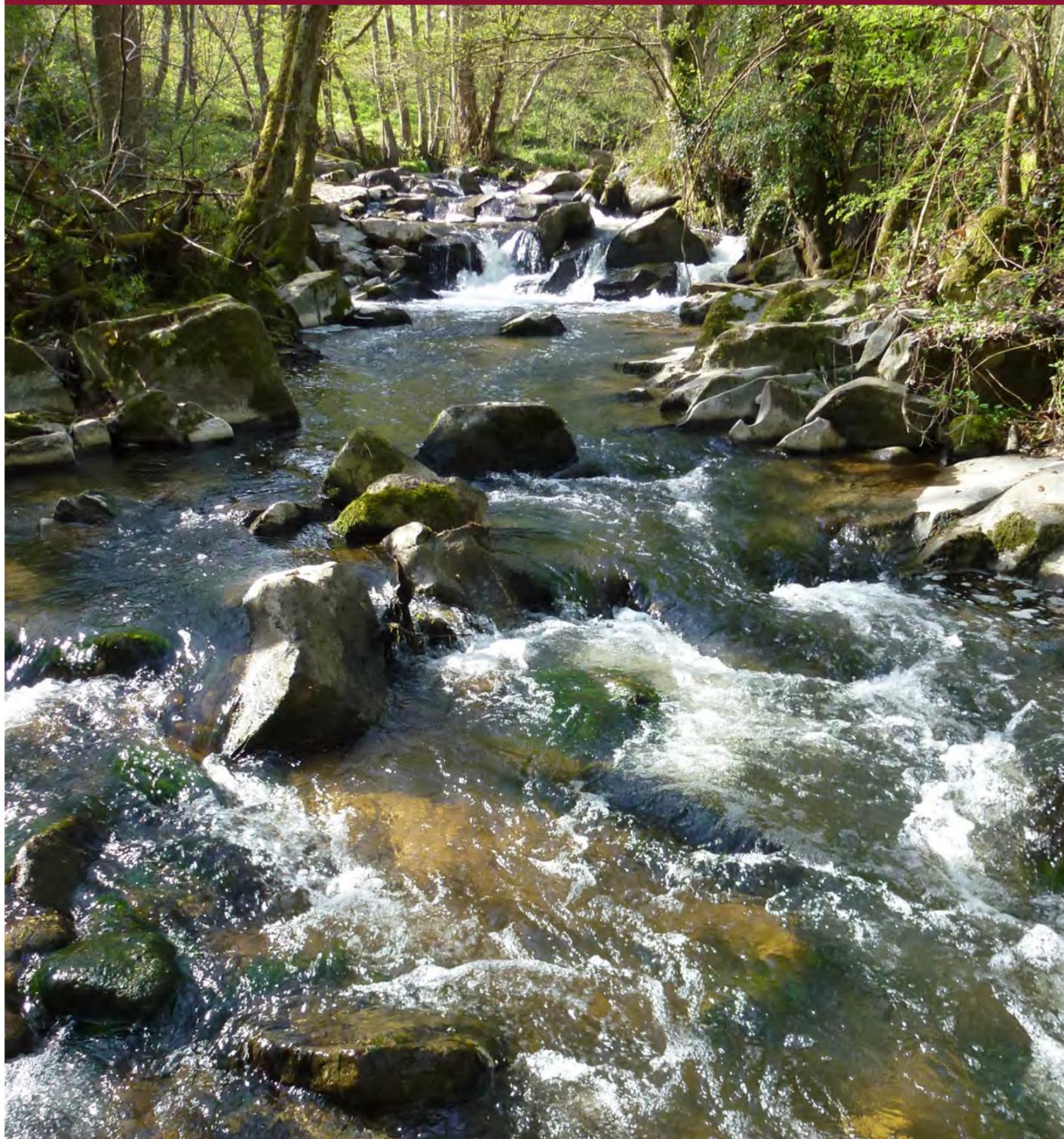
Directeur de la publication :  
Serge Bérard

Conception réalisation :  
Service communication SMAGGA  
septembre 2021

Photos :  
SMAGGA  
Xavier Métral : pages 7 et 23

# Sommaire

Les élus   ..... pages 2/3	Lutte contre les inondations   ..... pages 12/13
Nous connaître   ..... pages 4/5	Préservation de la ressource   ..... pages 14/15
3 questions à Serge Bérard   ..... pages 6/7	Education et communication   ..... pages 16/17
Vie du syndicat   ..... pages 8/9	Finances et budget   ..... pages 18/21
Entretien et restauration des berges   ... pages 10/11	Rétrospective et annexes   ..... pages 22/23



## Les délégués à partir de sept. 2020 - titulaires et suppléants

### Collège compétence hors GEMAPI\*

<b>Beauvallon</b> <b>Gérard FAURAT</b> Françoise TRIBOLLET	<b>Grigny</b> <b>Xavier ODO</b> (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Aurélie FRONTERA	<b>S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny</b> <b>Denis MONOD</b> Vincent PASQUIER
<b>Brignais</b> <b>Christine MARCILLIERE</b> Béatrice VERDIER	<b>Messimy</b> <b>Catherine Di FOLCO</b> Marie-Agnès BERGER	<b>Soucieu-en-Jarrest</b> <b>Anne-Sophie DEVAUX</b> Laurence CHIRAT
<b>Brindas</b> <b>Guillaume GIRAUD</b> Anne CHANTRAINE	<b>Millery</b> <b>Philippe GAUFRETEAU</b> Gaëlle LAZE	<b>Taluyers</b> <b>Charles JULLIAN</b> (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Laurent NAULIN
<b>Chabanière</b> <b>Bruno FERRET</b> Lionel RATTON	<b>Montagny</b> <b>Jean-Louis GERGAUD</b> (5 <sup>ème</sup> Vice-Président) Marie-Christine LASSALLE	<b>Thurins</b> <b>Marion AMBIS</b> Carole FAYOLLE
<b>Chaponost</b> <b>Damien COMBET</b> Clémence DUCASTEL	<b>Mornant</b> <b>Arnaud BREJOT</b> Jean-Marc MACHON	<b>Vourles</b> <b>Ernest FRANCO</b> Jean-Marie CARRE
<b>Charly</b> <b>Marie-Laure RUE</b> Emilie FREYSSINET-LOPES	<b>Orliénas</b> <b>Guillaume FREMIOT</b> François GUIZE	<b>Yzeron</b> <b>Agnès NELIAS</b> Fabien CAFFIER
<b>Chaussan</b> <b>Pascal FURNION</b> (6 <sup>ème</sup> Vice-Président) Pascal LANGLET	<b>Rontalon</b> <b>Hervé STANIS</b> Laurence BRAUD	<b>Communauté de communes des Monts du Lyonnais</b> <b>Jean-Luc GUYOT</b> Pierre DUSSURGEY
<b>Givors</b> <b>Cyril MATHEY</b> Benjamin ALLIGANT	<b>S<sup>t</sup>-Genis-Laval</b> <b>Frédéric RAGON</b> Céline MARROLEAU	

## Nous connaître

### Collège GEMAPI\*

<b>Communauté de communes des Monts du Lyonnais</b> <b>Jean-Luc GUYOT</b> Pierre DUSSURGEY	<b>Communauté de communes de la Vallée du Garon</b> <b>Serge BERARD</b> (Président) <b>Jean-François PERRAUD</b> <b>Françoise GAUQUELIN</b> Pierre FREYSSINET Ernest FRANCO Corinne JEANJEAN	<b>Métropole de Lyon</b> <b>Anne GROSERRIN</b> <b>Jérôme BUB</b> Jean-Charles KOHLHAAS Laurence FRETTEY-PERRIER
<b>Communauté de communes du Pays Mornantais</b> <b>Charles JULLIAN</b> (1 <sup>er</sup> Vice-Président) <b>Arnaud SAVOIE</b> <b>Christian FROMONT</b> (4 <sup>ème</sup> Vice-Président) Bernard CHATAIN Hélène DESTANDAU Caroline DOMPNIER DU CASTEL	<b>Communauté de communes des Vallons du Lyonnais</b> <b>Bernard SERVANIN</b> (2 <sup>ème</sup> Vice-Président) <b>Jean-Marc PALAIS</b> Anne CHANTRAINE Olivier AIGLON	

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi a instauré la compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La GEMAPI est exercée par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

# Rôle du SMAGGA

**Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) est en charge de la gestion de la ressource en eau sur le territoire du bassin versant du Garon.**

Le SMAGGA est une structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fût le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels.

Ces actions sont déterminées par les compétences que le syndicat exerce pour le compte des structures adhérentes au syndicat (communes, communautés de communes, Métropole), sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon.

Un programme d'actions pour la période 2020-2022, concernant la préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, est actuellement en cours.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020. Des actions de sensibilisation seront menées auprès du public jusqu'en 2025. La réalisation d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme.

Suite au constat d'équilibre précaire de la nappe du Garon, un PGRI (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) a été engagé en 2016 pour une période 6 ans. Piloté par le SMAGGA, cet outil a pour objectif d'organiser le partage de l'eau entre les différents usagers et de mettre en œuvre des actions destinées à préserver l'équilibre quantitatif de la nappe. Dans le prolongement de ce PGRI, un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) verra le jour après 2021.

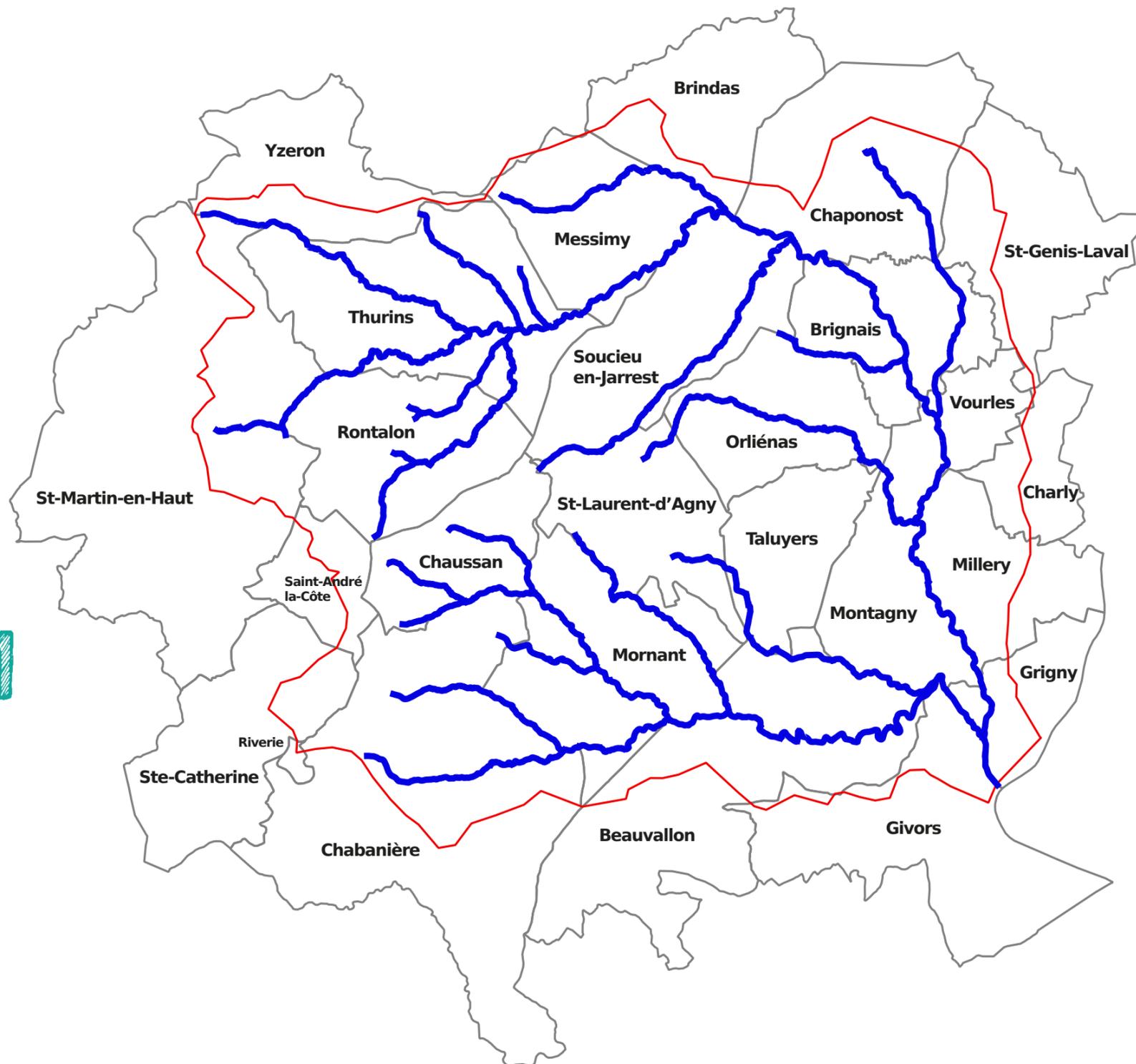
## L'équipe en 2021

- **Coralie EXTRAT** - Directrice
- **Dominique ANOVAZZI** - Assistante administrative et comptable
- **Frédéric AUGIER** - Chargé de mission protection de la ressource en eau
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
- **Vincent LEFEBVRE** - Technicien de rivière
- **Christelle MARVEAUX** - Responsable administrative, finances et ressources humaines
- **Grégoire NAUDET** - Chargé de mission inondations et aménagement

## Le bassin versant du Garon

- 206 km<sup>2</sup> • 130 km de rivière
- 24 communes • 69 259 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- 1 nappe phréatique (25 millions de m<sup>3</sup>)

- réseau hydrographique
- limite du bassin versant





**Vous êtes Président du SMAGGA depuis le 3 septembre 2020, quelles sont les motivations qui vous ont poussé à prendre la présidence du syndicat ?**

**Serge Bérard :** Le Garon traverse Brignais et son centre ville. Les Brignairots en sont très proches. Dès sa création, le SMAGGA a été présidé par le Maire de Brignais, une des communes les plus peuplées du bassin versant avec Givors et Grigny, et je poursuis cette tradition, en accord avec mes collègues maires. Mais au-delà, ce mandat aura une dimension particulière puisqu'il engagera la réalisation des projets de protection contre les inondations, qui impactent fortement la commune de Brignais avec notamment la mise en œuvre des ouvrages écrêteurs. A ce titre, le maire de Brignais devait se mobiliser.

Etre Président du SMAGGA, ce n'est pas travailler pour sa ville mais pour le bien des 24 communes de notre bassin versant du Garon. L'eau se moque des frontières communales, la gestion de sa qualité et de sa quantité doivent impérativement s'effectuer à l'échelle du territoire que la rivière définit.

Grâce à ce mandat, je suis heureux de contribuer, au côté de mes collègues élus, à la protection d'un patrimoine naturel des plus importants et des plus menacés : l'eau.

## 3 questions à Serge Bérard

### Président du SMAGGA

**Quels sont les grands projets de votre mandat ?**

**Serge Bérard :** Les actions pilotées par le SMAGGA s'inscrivent sur du long terme. Par nature, elles couvrent donc plusieurs mandats. Le projet des trois ouvrages écrêteurs de crues en est la parfaite illustration. Initié par la précédente mandature avec des phases de réunions avec les acteurs politiques du territoire, d'études portant sur le choix de l'implantation des sites, de concertation avec la population, le projet va entrer dans sa phase réalisation lors du mandat 2020/2026. Sa déclinaison sera l'une des actions phares du mandat, tant techniquement que pédagogiquement. Il y a une forte attente de la population. 4 000 personnes sont confrontées au risque inondation sur le bassin versant. Nous avons à l'esprit que ces projets occasionneront de la gêne pendant la phase travaux. Charge à nous de limiter au maximum les impacts et d'expliquer à la population la nécessité de réaliser ces ouvrages pour l'intérêt général.

Le second grand projet du mandat concerne la ressource en eau, et notamment la qualité et la pérennité de l'alimentation en eau potable par la nappe phréatique du Garon. Rappelons que nous puisons chaque année 4,5 millions et demi de m<sup>3</sup> d'eau potable de grande qualité dans la nappe, afin d'alimenter 90 000 personnes en eau potable.

Pour cela un second Plan de Gestion de la Ressource en Eau est prévu pour 2022. Il sera une nouvelle fois piloté par le SMAGGA, à la demande de la Préfecture du Rhône qui a salué le travail précédemment effectué.

L'accroissement démographique de nos communes conduit à l'augmentation de nos besoins en eau. Dans un contexte de réchauffement climatique, le déficit pluviométrique affaiblit la recharge de notre nappe phréatique.

Les arrêtés sécheresses émis par la Préfecture du Rhône se succèdent. Si aujourd'hui,



*La nappe phréatique du Garon alimente 90 000 personnes en eau potable. Cette ressource est actuellement en déficit. Pour la préserver, il est important que chacun adopte des comportements responsables vis à vis de sa consommation d'eau.*

ils sont peu contraignants pour la population, ils risquent de le devenir demain avec des restrictions de plus en plus fortes touchant le confort des usagers.

Nous devons travailler avec nos concitoyens à un meilleur usage de notre eau, la considérer comme précieuse pour l'utiliser parcimonieusement. L'eau de pluie doit être considérée comme une ressource à infiltrer plutôt qu'à collecter par des réseaux. Enfin, le SMAGGA a une mission récurrente et essentielle consistant à protéger l'environnement de la rivière, sa faune sa flore et sa ripisylve.

**Comment définissez-vous votre façon de présider ?**

**Serge Bérard :** On ne préside jamais seul. Je suis entouré de vice-présidents qui ont chacun la charge d'une thématique portée par le SMAGGA. Ils s'appuient eux-mêmes sur des commissions dans lesquelles siègent les délégués élus par nos communes et nos intercommunalités. Chacun, à sa manière, participe, propose et prend part aux débats en s'impliquant dans les dossiers. Pour mener à bien les actions qui lui incombent, chaque vice-président dispose d'un budget et participe à la définition des moyens nécessaires à la réalisation de nos missions.

Beaucoup d'élus (78 %) siègent pour la première fois au SMAGGA. S'ils touchent notre quotidien et peuvent nous paraître familiers, les sujets traités par le syndicat sont relativement complexes et nécessitent d'être bien appréhendés. Voilà pourquoi, j'ai demandé à l'équipe du SMAGGA d'établir un programme de formations à destination de l'ensemble des élus du territoire. Ce sont les agents du SMAGGA, parfois en duo avec nos partenaires, qui dispensent ces formations. Elles se déroulent en différents lieux de la rivière selon les sujets abordés. Tous les mois de l'année 2021, un sujet différent est proposé. C'est le principe de «l'Heure bleue» au cours de laquelle les élus vont mettre les pieds dans le lit de la rivière. 🌊



Vincent Lefèbvre, Daniel Roche et Grégoire Naudet ont intégré l'équipe du SMAGGA aux postes respectifs de technicien de rivière, directeur par intérim et chargé de mission inondations et aménagement.

## Vie du syndicat



De nombreux événements ont rythmé la vie du syndicat lors de cette année 2020. La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a fortement perturbé les élections municipales. Initialement prévu en mars, le second tour des élections a dû être reporté le 28 juin. Chaque commune et groupement de communes adhérents au SMAGGA étant représentés par un ou plusieurs de ses élus, il a fallu attendre la nomination par les assemblées délibérantes de l'ensemble des délégués pour procéder à l'élection du Président.

Cette élection s'est finalement déroulée le 3 septembre 2020. Au cours du comité syndical d'investiture, Serge Bérard - fraîchement désigné maire de Brignais - a été élu Président du SMAGGA.

Des mouvements de personnel ont été enregistrés lors du second semestre. Du côté des départs, Stéphanie Spacagna - directrice de la structure depuis 2007 - a été appelée pour une nouvelle aventure professionnelle en région Occitanie en juillet 2020 ; Frédéric Margotat, technicien de rivière depuis près de vingt ans, a été nommé responsable des services techniques de la commune de La Fouillouse dans la Loire en janvier 2021.

Du côté des arrivées, Coralie Extrat qui occupait le poste de chargée de mission inondations a été promue directrice du SMAGGA en juillet 2020. En congé maternité de décembre 2020 à avril 2021, elle a été remplacée temporairement dans ses fonctions par Daniel Roche qui, fort de son expérience en tant que directeur dans différents syndicats de rivière, a assuré l'intérim.

En remplacement de Coralie Extrat, Grégoire Naudet a été recruté en novembre 2020 au poste de chargé de mission inondations et aménagement. Avant de rejoindre le SMAGGA, il travaillait à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) où il était en charge du réseau de mesure des débits et des études hydrauliques.

Enfin, Vincent Lefèbvre a intégré le SMAGGA en janvier 2021 en tant que technicien de rivière, poste pour lequel il possède une solide expérience avec 6 années passées sur le bassin versant de l'Ozon dans l'Est Lyonnais. 🌊



En remplacement de Stéphanie Spacagna, Coralie Extrat a pris le poste de Directrice du SMAGGA en juillet 2020.



L'aménagement de caches à poissons offre un espace ombragé à la faune piscicole, lui garantissant une eau fraîche lors d'épisodes caniculaires.

La pose de bois imputrescible en épis a pour objectif de resserrer le lit de la rivière en période de basses eaux. Ces aménagements aident la faune aquatique à traverser ces épisodes malgré le manque d'eau.



# Entretien et restauration



fin de restaurer l'habitat piscicole sur des portions de rivière soumises à de forts étiages, le SMAGGA procède à plusieurs types d'aménagements. Sur le Garon, à proximité de l'Auberge du Garon, ce sont des caches à poissons qui ont été installées dans le lit de la rivière. Fabriquées à l'aide de chutes de mélèze utilisées lors d'autres chantiers, ces aménagements effectués par la Brigade Nature (ex-brigade de rivière) permettent aux poissons de trouver un refuge dans une eau fraîche et ombragée obtenu par la mise en place d'une banquette de ce bois imputrescible placé au niveau du fil d'eau. Pour une intégration paysagère optimale, un peigne constitué de branchages recueillis sur place a été arrimé sur les planches de bois. Le dépôt de sédiments et de branchages apportés par les crues permettra de lier la cache à la berge.

Plus en aval, au droit de la buse placée sous l'A450, ce sont des grumes de mélèze qui ont été ancrées en épis dans le lit mineur de la rivière sur un linéaire d'une centaine de mètres afin de resserrer l'écoulement et favoriser l'oxygénation de la rivière.

Que ce soit pour des opérations de fauchages, d'abattages de bois mort ou vieillissant... la Brigade Nature et des entreprises spécialisées sont intervenues sur un linéaire de 10 km de rivières (soit 20 km de berges) pour entretenir les ripisylves du bassin versant. Ces interventions permettent de maintenir en bon état sanitaire la végétation des berges, notamment sur les secteurs à enjeux afin d'empêcher la formation d'embâcles (bouchons de bois mort favorisant les inondations). Ces travaux sont financés avec de l'argent public dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général et représentent un vrai service pour la population du bassin versant.

Sur le Merdanson de Chaponost - entre l'étang du Boulard et la zone des « Troques » à Chaponost - un ancien busage au gabarit hydraulique sous-dimensionné a été supprimé. Ce dernier s'obstruait systématiquement à la moindre montée d'eau et provoquait des débordements mettant en péril la stabilité de la conduite d'assainissement située à proximité.

Un nouvel ouvrage composé de 4 éléments en béton préfabriqué de dimensions 2 mètres x 2,5 mètres chacun a été installé. Des enrochements de soutènement ont également été positionnés aux abords du dalot pour renforcer l'ouvrage. 🌊



Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau, comme ici sur le Merdanson de Chaponost, passe par la suppression des ouvrages sous dimensionnés occasionnant des inondations.



Le suivi des aménagements de protection contre les crues est effectué annuellement par les agents du SMAGGA.

L'installation d'un batardeau est une solution efficace pour lutter contre les inondations. Celle-ci peut être indiquée lors d'un diagnostic de vulnérabilité.



# Lutte contre les inondations

L'année 2020 marque la première année de mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI du Garon), qui se déroulera sur la période 2020/2025. Une commission « Prévention des Inondations » a été créée dès le début de mandat pour le suivi des actions par les élus volontaires. Cette commission d'élus s'est réunie deux fois afin de s'approprier les dossiers.

Compte-tenu du contexte sanitaire, les actions de sensibilisation à destination du public scolaire n'ont pas pu être lancées. Celles-ci visaient les élèves de CE2, CM1 et CM2 via le programme d'éducation au développement durable proposé chaque année aux enseignants, ainsi que les collégiens. La réalisation d'une plaquette d'information sur le risque inondation à destination du public a été initiée, en définissant son contenu. Sa publication est prévue en 2021.

Après une importante campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments en zone inondable les années précédentes, le SMAGGA a poursuivi cette démarche à l'opportunité, en proposant des diagnostics lors des sollicitations de riverains, et dans les avis sur les permis de construire lorsque ceci était pertinent. Trois diagnostics ont ainsi été réalisés en 2020.

Concernant les projets de protection contre les inondations, l'année 2020 a été consacrée à la réalisation des inventaires écologiques. Ceux-ci ont permis d'identifier les enjeux écologiques qui seront pris en compte dans la conception des ouvrages. Les projets s'inscrivent dans la démarche « éviter, réduire, compenser », qui consiste à éviter les atteintes aux milieux naturels, à défaut, à les réduire, et en dernier lieu, à les compenser.

La procédure de recrutement des maîtres d'œuvre (un pour les projets d'ouvrages écrêteurs et un pour les aménagements du Merdanson de Chaponost) s'est déroulée sur l'année 2020. Le bilan de la concertation pour le projet sur le Merdanson de Chaponost a été établi en début d'année.

Le suivi annuel des aménagements de protection (digues, murets et protection, portes hydrauliques) a été effectué. 34 avis sur des projets de permis de construire en zone inondable ont été rendus. 🌊

Clément Vivès (Secrétaire général adjoint de la Préfecture) et Paul Minssieux (Président du SMAGGA lors du mandat 2014/2020) ont signé en février 2020 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Garon.

Ce contrat entre l'Etat et le SMAGGA permettra d'engager, 19 millions d'euros - dont 7,8 millions d'euros apportés par l'Etat - pour lutter contre les inondations sur le bassin versant du Garon.



L'Orchis à fleurs lâches est une plante rare et fragile. C'est une espèce protégée que l'on peut observer mais qu'il est interdit de toucher et encore moins de cueillir. Elle a été observée sur le périmètre large de l'étude, soit à quelques centaines de mètres des rives de l'Étang Neuf.



# Préservation de la ressource

## Pollutions

### Garon / 6 janvier à Brignais

Un écoulement de couleur grisâtre chargé de matières organiques provenant d'un exutoire d'eaux pluviales est localisé au droit du groupe scolaire André Lassagne. Une enquête menée par le SYSEG (Syndicat en charge de l'assainissement sur la commune) permet d'identifier l'origine du rejet qui provient du chantier de réhabilitation du quartier des Pérouses où la canalisation d'eaux usées a été obstruée lors des travaux menés sur ce secteur. Les résultats des investigations sont transmis à l'OPAC du Rhône pour procéder au curage du réseau par un camion hydrocureur. Un événement similaire était déjà survenu en 2017.

### Garon / 1<sup>er</sup> mai à Messimy

Un rejet accidentel d'un émulseur anti-incendie, produit biodégradable mais fortement moussant au contact de l'eau, survient aux laboratoires Boiron. Une expertise biologique est confiée au cabinet ARALEP pour mesurer l'impact éventuel sur le milieu naturel. Compte-tenu du débit important de la rivière à cette période, les analyses n'ont pu être effectuées que 20 jours après l'incident sur une station d'analyse de la qualité de l'eau du Garon relevée régulièrement. Les données collectées ne permettent pas d'incriminer le rejet comme un facteur aggravant de la qualité de l'eau de la rivière.

### Merdanson de Chaponost

/ 5 octobre à Brignais

A Vourles, à hauteur de la route de Brignais, un exutoire du réseau d'eaux pluviales déverse une eau blanchâtre dans le cours d'eau. Les investigations menées sur place permettent de remonter jusqu'à une zone pavillonnaire, sans toutefois pouvoir définir avec précision le point d'origine et la nature de ce déversement. ❗

L'état de la digue de l'Étang Neuf ayant été jugé dangereux, il a été décidé d'effacer le plan d'eau localisé sur le Broulon à Beauvallon. Avant les premiers coups de pioche, un inventaire faunistique et floristique des espèces présentes sur le site s'est déroulé de novembre 2019 à octobre 2020. Celui-ci a permis de mesurer scientifiquement les enjeux écologiques du site et de définir le planning des travaux en prenant en compte la fréquentation et l'usage du site par chacune des espèces, notamment pendant les périodes sensibles de la reproduction. L'inventaire a révélé de faibles diversités et densités d'espèces. Ce constat s'explique par une eau très peu oxygénée appauvrissant le milieu aquatique et ne permettant pas aux espèces de s'épanouir. L'effacement de l'étang et le génie écologique appelé pour requalifier le site sont prévus pour 2021. Ils apporteront une plus-value environnementale et biologique et offriront des habitats plus appropriés à la vie aquatique. Les berges seront également plus accueillantes pour la faune et la flore, sur un linéaire où la continuité écologique aura été rétablie.

Pour sensibiliser les agriculteurs à la préservation de la qualité de l'eau, le SMAGGA et l'ARDAB\* ont poursuivi leur partenariat avec la réalisation de deux vidéos destinées à promouvoir une agriculture biologique sans pesticide et sans danger pour la qualité de l'eau. Le premier court-métrage traitait de l'apport des mésanges et des chauves-souris dans les vergers, des chasseurs nés à l'efficacité redoutable pour lutter naturellement contre les ravageurs. Le sujet du second film abordait l'autonomie alimentaire en élevage avec la production de poupees de maïs population donnant à l'agriculteur sa propre semence de graines de céréales. Ces deux interviews ont été diffusées sur la chaîne Youtube et la page Facebook du SMAGGA et ont été envoyées aux 180 abonnés (agriculteurs et élus) de la lettre d'information « Terre et Eau ».

Porteur du PAEC Garon - Projet Agro Environnemental et Climatique permettant aux exploitants agricoles de souscrire des mesures assurant la mise en œuvre de techniques culturales respectueuses de l'environnement pendant 5 ans - le SMAGGA a fait le choix de poursuivre les mesures concernant la biodiversité qui prenaient fin en 2020. Cinq exploitations ont ainsi poursuivi l'expérience.

Le partenariat avec la SICOLY (coopérative agricole) pour la lutte contre la Drosophila suzukii s'est poursuivi avec une série d'expérimentations sur des variétés tardives de cerises.

Les objectifs de ces essais étaient de vérifier l'intérêt d'apports de minéraux (calcium, silice, phosphore) pour renforcer les fruits contre les ravages causés par l'insecte et de ce fait limiter l'intensification des applications de produits phytosanitaires. Aucune incidence positive n'a malheureusement pu être observée sur la mouche venue d'Asie.

Pour lutter contre le gaspillage et les fuites d'eau dans les bâtiments publics, le SMAGGA a lancé un audit des consommations à Messimy. Celui-ci a permis d'éclairer la commune sur ses factures d'eau et de pointer les consommations excessives. L'achat de matériel, des formations et de la sensibilisation ont été proposés pour réaliser des économies. ❗

*Une mésange effectue 900 allers-retours quotidiens pour nourrir sa nichée d'oisillons. Logée sur une parcelle agricole, elle est une alliée naturelle redoutable pour lutter contre les ravageurs.*

*Photo : Luc Viatour©*



\*Association des producteurs bios du Rhône et de la Loire

La place des herbes folles en ville et l'entretien des espaces publics sans pesticide sont des sujets abordés dans le cadre des animations scolaires proposées aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

Un film de 3 minutes sur les compétences du syndicat et les enjeux liés à l'eau été envoyé aux élus avant les élections.



# Education et Communication

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 a eu de fortes répercussions sur les actions d'éducation et de communication. Nombreuses d'entre elles ont dû être annulées. C'est le cas des Entretiens du Garon, conférence destinée aux élus initialement prévue en décembre, dont la visite de terrain devait s'effectuer sur le site de la retenue de l'Étang Neuf à Beauvallon.

La sortie du SMAGGAzine n°37, dont l'impression et la distribution étaient prévues pour l'été, a dû être repoussée à l'hiver, faute d'une actualité à l'arrêt et de chantiers en sommeil lors du premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020. La maquette de ce semestriel d'information a été rafraîchie pour lui donner plus de clarté. Des rubriques ciblées sur les usages de la ressource en eau ont été insérées pour créer des repères pour le lecteur.

Le SMAGGA souhaitant associer et impliquer sa future commission communication, plusieurs projets comme la refonte du site internet ou le renouvellement du logo ont dû être repoussés en 2021 - du fait du report des élections municipales et syndicales.

Pour informer les futurs délégués du rôle du SMAGGA et des enjeux liés à la ressource en eau, un film de 3 minutes a été réalisé et envoyé à l'ensemble des élus des communes du bassin versant. Comme chaque année, le rapport d'activité 2019 a été distribué aux élus du territoire ainsi qu'aux partenaires du SMAGGA.

Concernant les animations scolaires, 57 projets déposés par les enseignants de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant entraient cette année dans le cadre du programme d'éducation au développement durable. Pour cause de fermeture des écoles pendant la période de confinement, 116 demi-journées - sur un total de 220 demi-journées - ont dû être annulées. Pour ne pas fragiliser les sept associations partenaires, les délégués du SMAGGA ont apporté une aide financière exceptionnelle aux associations en leur payant 50 % des animations non réalisées, soit un montant de 11 823 €. ≡



La maquette du SMAGGAzine a été rafraîchie pour lui donner plus de clarté et pour structurer l'information par rubriques.



Sur un total de 220 demi-journées d'animations scolaires, 116 ont dû être annulées pour cause de fermeture des écoles.



L'entretien des berges est confié à la Brigade Nature (ex-brigade de rivière). Des entreprises spécialisées dans l'évacuation du bois d'abattage sont parfois sollicitées, certaines font appel au cheval lorsque les accès à la rivière sont difficiles.

## Finances et budget

Les charges générales du syndicat (frais de fonctionnement de la structure) sont réparties et financées par les 22 communes adhérentes, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon.

Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuel sont financées par les participations versées par les collectivités adhérentes, par les aides financières de partenaires institutionnels (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, Agence de l'Eau), et par l'emprunt (au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la dette du SMAGGA est de 1 975 000 euros).

La répartition du financement de ce programme d'actions pluriannuel entre les collectivités adhérentes s'effectue selon la nature de ces actions. Celles entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont financées par les 4 communautés de communes du territoire et la Métropole de Lyon. Les actions dites « hors GEMAPI » sont quant à elles financées

### Participation par collectivité

Communes	EPCI	Pop.*	Participation GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S <sup>t</sup> -Martin-en-Haut S <sup>te</sup> -Catherine	CCMDL	1 021 41	9 337 €	3 509 € 141 €	12,23 €
Brignais Chaponost Millery Montagny Vourles	CCVG	11 442 4 814 3 184 2 932 3 468	333 008 €	39 329 € 16 547 € 10 944 € 10 078 € 11 920 €	16,32 €
Brindas Messimy Thurins Yzeron	CCVL	1 360 3 455 3 094 91	70 370 €	4 675 € 11 876 € 10 635 € 313 €	12,23 €
Beauvallon Chabanière Chaussan Mornant Orliénas Rontalon S <sup>t</sup> -Laurent-d'Agny Soucieu-en-Jarrest Taluyers	COPAMO	1 554 1 858 1 145 5 924 2 472 1 194 2 195 4 556 2 591	206 608 €	5 341 € 6 386 € 3 936 € 20 362 € 8 497 € 4 104 € 7 545 € 15 660 € 8 906 €	12,23 €
Charly Givors Grigny S <sup>t</sup> -Genis-Laval	METROPOLE	314 5 830 3 392 442	146 914 €	1 079 € 20 039 € 11 659 € 1 519 €	18,16 €
<b>Total ou moyenne</b>		<b>68 368</b>	<b>766 237 €</b>	<b>235 000 €</b>	

(\*) sur le bassin versant du Garon au 1<sup>er</sup> janvier 2019

par les 22 communes du territoire et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Pour mémoire, les actions GEMAPI concernent notamment les études et les travaux relatifs à l'entretien et à la restauration des cours d'eau et à la prévention des inondations.

Les actions hors GEMAPI regroupent les actions de communication et de sensibilisation, de surveillance des cours d'eau, d'animation. Les participations des collectivités sont détaillées dans le tableau en page 19.

### Participation aux actions hors GEMAPI

Afin de financer les actions du nouveau programme pluriannuel couvrant la période 2020/2022, une revalorisation des participations des collectivités adhérentes pour les compétences hors GEMAPI a été adoptée en comité syndical. La revalorisation proposée a été évaluée en prenant en compte l'inflation sur la période 2012-2019 (+ 8,2 %), et l'évolution de la population dans les communes du bassin versant. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (et jusqu'en 2024), le montant global de cette participation est de 235 000 € par an. Celle-ci devrait être maintenue pour la durée du programme d'actions pluriannuel et ne devrait pas connaître d'évolution autre que liée à l'inflation. Les participations des communes sont calculées selon :

- la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1,
- la population de la commune localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes et la CCMDL, au prorata de leur population, pour les travaux d'investissement (hors travaux de protection contre les crues), les frais de fonctionnement de la structure et les charges de personnel.

### Participation aux actions GEMAPI

La participation pour les actions GEMAPI a connu une évolution notable en 2020. Cette augmentation de 340 000 € a été validée afin de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA). Ces investissements nécessiteront de maintenir les participations à ce niveau pour les 30 prochaines années.

Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :

- la population légale de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1,
- la population localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les Communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de l'aménagement d'ouvrages de protection ; 70 % pour l'ensemble des Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.

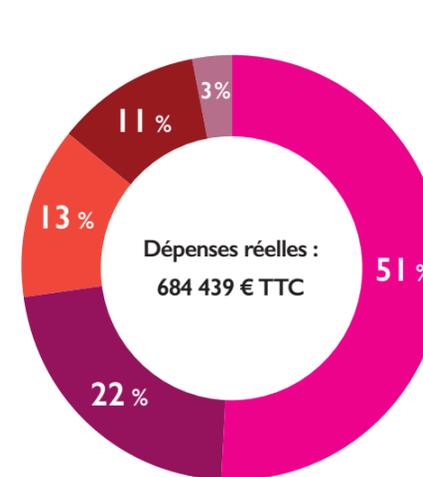
### Aides des partenaires

Les dépenses concernant l'intervention de la brigade de rivière (montant journalier de 450 € par jour), représentent une dépense de 73 800 € financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 22 140 €.

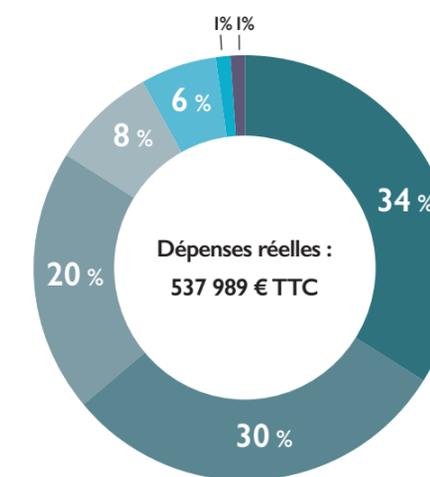
Les postes des agents du SMAGGA sont financés par :

- l'État dans le cadre du PAPI pour le poste de chargé de mission inondation et aménagement et une partie du poste de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
- l'Agence de l'eau pour les postes de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau.

L'enveloppe indemnitaire des élus est de 26 000 €. ☹

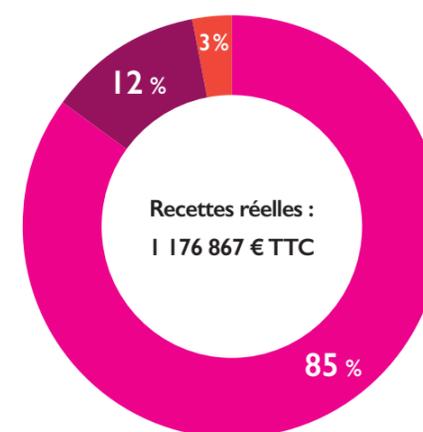


- Charges de personnel (51 %)
- Diagnostiques vulnérabilité et pollution, animation volet agricole, étude SAGE, prestation brigade de rivière, communication/éducation au développement durable (22 %)
- Charges à caractère général (13 %)
- Intérêts d'emprunt (11 %)
- Cotisations et indemnités versées aux élus (3 %)



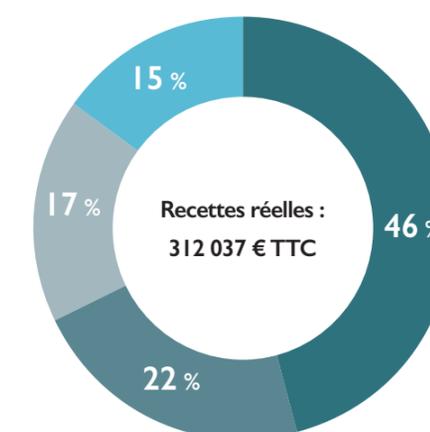
- Etude et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrage écrêteur + aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (34 %)
- Remboursement du capital des emprunts (30 %)
- Restauration entretien de berges (20 %)
- Continuité piscicole (8 %)
- Aménagement du site de l'Etang Neuf (6 %)
- Etude bilan qualité de l'eau (1 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (1 %)

## FONCTIONNEMENT



- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (85%)
- Subventions Agence de l'eau, Région et Etat (12 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (3 %)

## INVESTISSEMENT



- Subventions Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (46 %)
- FCTVA (22 %) Subventions
- Département du Rhône, Région Auvergne Rhône-Alpes et autres subventions (17 %)
- Etat (15 %)

# Rétrospective

## Janvier

- Lancement des inventaires écologiques sur les sites concernés par les projets d'ouvrages de protection contre les crues •

## Février

- Lancement de la consultation pour le recrutement des maîtres d'œuvres pour le suivi des travaux liés à la réalisation des ouvrages écrêteurs et à l'aménagement du Merdanson de Chaponost •

## Mars

- La Préfecture du Rhône place la nappe du Garon en situation de vigilance sécheresse. Il est demandé à chacun d'adopter les bons réflexes pour une gestion économe de l'eau • Pour cause d'épidémie de COVID-19 et de fermeture des classes, les animations scolaires sont stoppées •

## Avril

- Campagne de suivi annuel des aménagements de protection contre les crues •

## Mai

- Lancement du projet de l'étang Neuf visant à effacer un plan d'eau et d'eau •

## Juillet

- La sécheresse s'intensifiant, la Préfecture du Rhône décide de placer la nappe du Garon en situation de vigilance et de placer les rivières en alerte sécheresse •

## Août

- La situation hydrique continuant de se dégrader, la Préfecture du Rhône place la nappe du Garon en situation de vigilance. Les cours d'eau sont placés en situation d'alerte sécheresse renforcée
- Sur le Merdanson de Chaponost, remplacement d'un ancien busage sous-dimensionné par un nouvel ouvrage facilitant l'écoulement du cours d'eau •

## Septembre

- Première réunion des membres du comité syndical, Serge Bérard est élu Président du SMAGGA • 49 classes de CE2, CM1 et CM2 sont retenues par l'Education Nationale et le SMAGGA pour participer au programme 2020/2021 d'éducation au développement durable sur le thème de la protection de la ressource en eau • La Préfecture du Rhône classe le Département en situation de crise sécheresse •

## Octobre

- Opération de diversification de l'habitat piscicole sur le Garon à Brignais en aval du pont Lassagne •

## Novembre

- Aménagement de caches à poissons sur le Garon à hauteur de l'Auberge du Garon à Brignais •

## Décembre

- Rendu de l'inventaire faune flore sur le site de l'Etang Neuf à Beauvallon • Diffusion de deux vidéos pour promouvoir une agriculture sans pesticide, l'une sur l'aide des mésanges et des chauve-souris pour lutter contre les ravageurs dans les vergers, l'autre sur le maïs population pour obtenir ses propres semences •



Le projet d'effacement de l'étang Neuf sur le Broulon (commune de Beauvallon) a été lancé en mai 2020 (lire page 15).

# Annexes

## Revue de presse

- « Les bûcherons des rivières au chevet du Mornantet » Le Progrès - lundi 20 janvier
- « Un voisin, le Garon » Brignais mag 123 – janvier 2020
- « Le Mornantet : quels risques de pollution pour les riverains ? » Le Progrès - jeudi 6 février
- « Un projet de jardin pédagogique mené par les écoles et Naturama » - dimanche 1<sup>er</sup> mars
- « Zones humides périurbaines : pourquoi il est capital de les préserver » - vendredi 13 mars

## Recueil des actes administratifs

### Réunions des membres du Bureau et de la Commission des finances

03 juin | 09 juillet | 09 septembre | 15 octobre | 30 novembre

### Comités syndicaux

29 janvier | 03 septembre | 17 septembre | 22 octobre | 08 décembre

### Commissions environnement et milieux aquatiques

04 novembre

### Commissions politique foncière et SAGE

22 octobre | 27 novembre

### Commissions prévention inondations

13 novembre

### Commissions communication et éducation au développement durable

14 octobre

### Commissions protection de la ressource en eau

20 octobre | 17 décembre